30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310
laicite64@gmail.com

9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116







Bulletin n° 40

https://laicite64.fr/

EDITORIAL

Cher lecteur,

Un numéro consacré aux nouveautés littéraires en vue de la préparation de la commémoration des 120 ans de la loi de1905. Découvrons également la fabuleuse histoire et sa genèse de la loi de 1905 au travers du livre de Jean BAUBEROT. Une bande dessinée qui met en évidence les coulisse des échanges et le vote à l'assemblée nationale.

Mais également une page dédiée à l'action sur le terrain de notre association.

Bonne lecture à tous.

Bruno DESEVAUX

LES FIGURES DE LA LAICITE

Jean-Pierre Sakoun

Parution : octobre 2025

La laïcité est un combat pour la liberté. Notre liberté. Mené depuis l'Antiquité par des hommes et des femmes dont les convictions et les engagements repoussent inlassablement les assauts de l'obscurantisme, ce combat a traversé les époques, les régimes et demeure plus que jamais vivace.

Parce que la laïcité est garante de nos libertés et le socle de notre société, Jean-Pierre Sakoun et C215 en ont fait leur étendard. Ils poursuivent ainsi une histoire de 2 000 ans, dont ils retracent les étapes clés dans cet ouvrage, en même temps qu'ils rendent un hommage vibrant à 40 figures de la laïcité d'Hypatie d'Alexandrie à Samuel Paty sans oublier Voltaire, le marquis de Sade, Jules Ferry, l'abbé Grégoire, Émile Zola ou encore Gisèle Halimi.

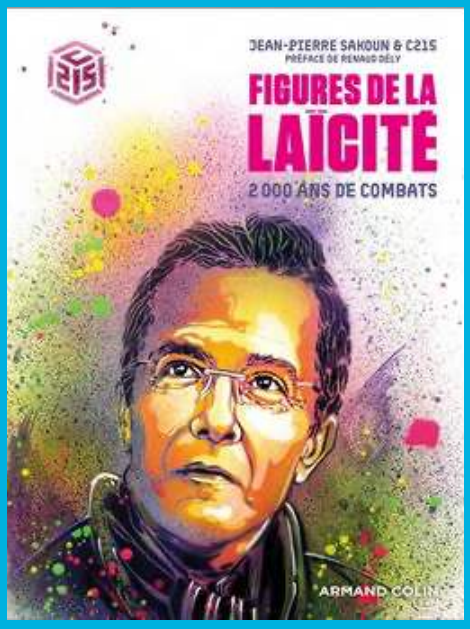

Jean-Pierre Sakoun est le fondateur et président d'Unité laïque, association de défense et de promotion des principes laïques et républicains à l'originede l'entrée de Missak Manouchian au Panthéon.

SOMMAIRE

Introduction de Jean-Pierre Sakoun

Introduction de C215 -Association

Hypatie - Louis X le Hutin - Galilée - Montaigne - Louis XV - Voltaire - Diderot - Condorcet - Marquis de Sade - Mirabeau - Abbé Grégoire - Général Dumas - Emilie du Châtelet - Victor Schoelcher - Léon Gambetta - Emile Zola - Dreyfus - Jaurès - Adolphe Crémieux - Jules Ferry - Ferdinand Buisson - Séverine - Clemenceau - Charles Péguy - Aristide Briand - Jean Zay - Monseigneur Saliège - Pierre Mendès-France - Gaston Monerville - Habib Bourguiba - Robert Badinter - Elisabeth Badinter - Charb - Samuel Paty - Dominique Bernard - Boualem Sansal - Richard Malka



Qu’est-il arrivé à la laïcité ?

Pierre HAYAT





Agrégé et docteur en philosophie, Pierre Hayat est l’auteur de nombreux ouvrages de philosophie de la laïcité et de l’éducation. Il est également spécialiste de la philosophie d’Emmanuel Levinas dont il a édité trois anthologies et auquel il a consacré plusieurs essais.

RESUME

Prenant acte de la profondeur inédite des fractures internes à la laïcité contemporaine, l’ouvrage étudie les enjeux juridiques, politiques, culturels et sociaux de ce phénomène déconcertant. Un éclairage historique accompagne une approche conceptuelle de la liberté de conscience et du principe de laïcité. Plus de vingt ans après la loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux à l’école, le livre lève à son propos des malentendus persistants en remettant sur le métier les notions de «? séparation?» du religieux et du politique et de «?neutralité?». Le livre revient sur les fondements de la croyance. Toute croyance n’étant pas religieuse, la laïcité, qui n’est ni religieuse ni antireligieuse, est-elle elle-même une croyance?? À quelles conditions peut-on soutenir une conviction laïque?? Tout en prenant philosophiquement parti pour la laïcité républicaine, l’ouvrage est réfractaire au simplisme et au sectarisme. Une attention particulière est accordée à la protection de l’école publique sans laquelle l’idéal concret de laïcité, fédérateur de liberté et de concorde, ne s’assure pas un avenir.



Laïcité : Comment la loi de 1905

En bd…

La loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat a 120 ans et pas une ride ! Aristide Briand parachevait alors l'oeuvre de laïcisation engagée par la Révolution française. Ce récit du vote, mouvementé et haut en couleurs, de la loi fait écho aux débats actuels sur la laïcité et la démocratie parlementaire. Il évoque également les combats laïques de l'époque en matière scolaire et féministe.







1882-1905 ou la laïcité victorieuse

Jean BAUBÉROT

La laïcité « à la française » se confronte à de nombreuses difficultés aujourd'hui : l'étude de la manière victorieuse et efficace dont elle s'est instaurée sous la IIIe République peut nous aider à les résoudre. L'auteur commence par retracer l'histoire de la loi de 1882 laïcisant l'école publique et revient sur sa morale laïque formant un « citoyen libre » ; il revient ensuite sur la loi de 1905 séparant les Églises de l'État et son application qui réussit, malgré quatre refus successifs du pape Pie X, à rendre « l'Église catholique légale malgré elle » ; il montre comment des obstacles en apparence rédhibitoires ont été surmontés, et livre une belle leçon d'histoire qu'il relie aux « défis du XXIe siècle ». Rectifiant de nombreuses erreurs, cet ouvrage constitue une arme de combat pour la véracité historique, mise à mal par de prétendues « vérités alternatives », et un instrument solide pour affronter nos problèmes actuels : malgré une forte différence de contexte, ceux-ci présentent des analogies avec les embûches qui semblaient rendre chimérique une victoire de la laïcité. Dans les deux cas, il s'agit d'assurer une égale liberté de conscience par la neutralité religieuse de la République et sa séparation avec les croyances



Jean Baubérot est docteur en histoire et docteur ès-lettres et sciences humaines de l'Université Paris 4-Sorbonne, docteur honoris causa de l'Université de Bruxelles. Il est Président d'honneur et professeur honoraire de l'Ecole pratique des hautes études où il a été titulaire des chaires « Histoire et sociologie du protestantisme » (1978-1991) et « Histoire et sociologie de la laïcité » (1991-2007).
En 1995, il a fondé le Groupe sociétés, religions, laïcités (CNRS-EPHE) qu'il a dirigé jusqu'en 2002 et dont il est toujours membre.



AVANT-PROPOS

Écrire l'histoire, c'est donner leur physionomie aux dates, c'est-à dire donner à chaque événement son vrai visage (Walter Benjamin)

La laïcité s'est établie en France, sous la IIIe République, par deux lois fondamentales : la loi du 28 mars 1882 laïcisant l'école publique, celle du 9 décembre 1905 séparant les Églises de l'État. Le titre de cet ouvrage mentionne ces deux années pour retracer l'instauration victorieuse de la laïcité. Les Constitutions de la IVe et de la Ve République proclament que *« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État » (préambule) et que « la France est une République […] laïque » (article premier, avec un ajout en 1958 : « Elle respecte toutes les croyances »).*Les discours sociaux, politiques et médiatiques se réfèrent régulièrement aux lois fondatrices de 1882 et de 1905. Souvent, il s'agit de conforter les convictions de chacune et de chacun et/ou de donner une légitimation supplémentaire à des propos sur l'actualité en évoquant ce qu'a retenu de ce passé la mémoire collective. Or, Pierre Nora l'a constaté : la mémoire est « affective et magique », elle « ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants ». Elle se montre « vulnérable à toutes les utilisations […], susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations ».

Elle installe « le souvenir dans le sacré » ; l'histoire « prosaïse toujours » car il s'agit d'« une opération intellectuelle et *laïcisante* » (je souligne), se sachant « reconstruction problématique et incomplète de ce qui n'est plus », appelant « analyse et discours critique »



Diplômé de Sciences Po Lille, titulaire d'une maîtrise de droit des universités de Nîmes et Montpellier, et d'un DESS de droit public de l'université Paris 2 Panthéon-Assas, Nicolas Cadène est le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du Premier ministre. En cette qualité, il participe à l'élaboration de nombreuses formations sur le plan national et à la rédaction de différents outils pédagogiques, et intervient régulièrement partout en France.



EN FINIR AVEC LES FAUSSES IDEES SUR LA LAICITE

Nicolas CADENE

RESUME

« La laïcité est contre les religions. », « Les signes religieux n'ont rien à faire dans l'espace public. », « À l'école, on n'a pas le droit de parler des religions. », « Il n'existe qu'un seul type de laïcité dans le monde. »

Objet de fantasmes, la laïcité est régulièrement au cœur de débats médiatiques et politiques. Au risque de briser le fragile équilibre posé par la loi de 1905, de nombreux discours visent à la « durcir », aux dépens des libertés qu'elle garantit. Ces dernières années, les polémiques à son sujet se sont multipliées, se focalisant essentiellement sur l'islam.

Pour sortir des préjugés, il est indispensable de se ré-approprier la laïcité telle que définie par le droit et notre histoire en éclaircissant les confusions, déconstruisant les idées reçues et représentations fausses. Face à une instrumentalisation dangereuse de la laïcité, aux contestations et pressions contre la République, ce livre s'attache à définir ce qu'elle rend possible et ce qu'elle interdit, et sous quelles conditions. de l'incroyance.

Préface

Jean-louis BIANCO

La laïcité, qu'est-ce que c'est ?

Les innombrables confusions autour du principe républicain de laïcité partent de la réponse donnée à cette question. En ce domaine plus qu'en d'autres, chacun a souvent tendance à identifier sa propre vision subjective à ce que la laïcité devrait être dans l'absolu.

La laïcité, c'est, juridiquement, la séparation entre les organisations religieuses et l'État. Il en découle la neutralité de celui-ci (et de l'administration publique en général), et son impartialité vis-à-vis des citoyen·ne·s, quelles que soient leurs convictions ou religions. Jusque-là, tout le monde est à peu près d'accord.

Mais allons plus loin : comment s'applique la laïcité sur le terrain ? Qu'est-ce qui est autorisé et interdit ? Qui est soumis à la neutralité et quand ? A-t-on le droit de manifester ses convictions dans l'espace public ? Qu'en est-il de la gestion des faits religieux dans l'entreprise ? D'ailleurs, d'où vient la laïcité ? Comment a-t-elle été pensée ? Est-ce une exception française ?

120 ANS DE LAÏCITÉ - 120 ANS DE LIBERTÉ

Sous la direction d'Eddy KHALDI

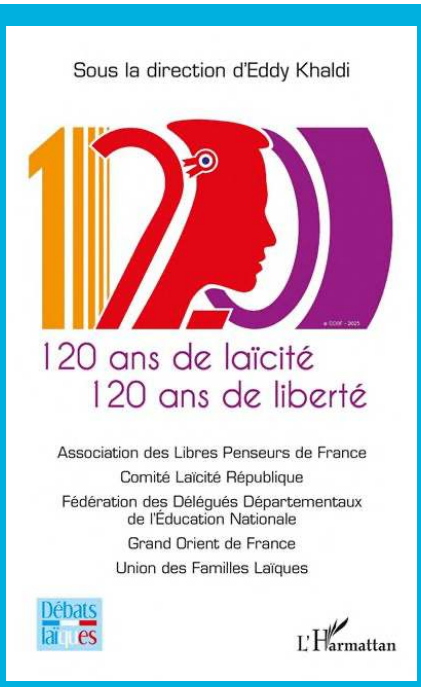

RESUME

En cette année 2025, nous célébrons le 120e anniversaire de la « Loi de séparation des Églises et de l'État » du 9 décembre 1905.
Le GODF, l'ADLPF, le CLR, la FDDEN et l'UFAL, organisations historiques fondatrices du Collectif Laïque National, organisent le colloque :

« 120 ANS DE LAÏCITÉ, 120 ANS DE LIBERTÉ ». LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, C'EST « LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE FAITE LOI »

Cette loi ne se réduit pas à son titre. En effet, la séparation n'est que la condition nécessaire à la mise en œuvre du principe énoncé en tête de l'article premier : « *La République assure la liberté de conscience* ». Il est plus que temps d'en inscrire les principes dans la Constitution française.
Par la séparation, qui assure sa neutralité, la République construit ainsi l'égalité la plus large entre les citoyens, pris individuellement, quelles que soient leurs convictions.

LITTÉRATURE ET LAÏCITÉ

Samuel MAYOL

RESUMÉ



Depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, la littérature française accompagne et éclaire l'évolution de la laïcité, du religieux et du vivre-ensemble. À travers les siècles, écrivains, poètes et romanciers interrogent, critiquent et redéfinissent sans relâche les rapports entre foi, société, individu et pouvoir politique.

Ce livre parcourt les grands moments de cette histoire, révélant comment la pensée littéraire a contribué à façonner notre laïcité. Au fil des œuvres, des débats surgissent sur l'identité, la liberté de conscience, la place des femmes, la sexualité ou encore la tolérance. Ce panorama met en lumière la façon dont la littérature française, des troubadours aux auteurs contemporains, participe activement à l'émergence et à l'actualisation de l'idéal laïque.



Samuel Mayol est Docteur en Sciences de Gestion et Habilité à Diriger des Recherches (HDR). Il est par ailleurs directeur d'un laboratoire de recherche, le LaRA-ICD.Chevalier des palmes académiques, il a obtenu le Prix national de la la Laïcité en 2015.

5e FORUM DES ASSOCIATIONS
BAYONNE
SAINTE-CROIX
6 et 7 SEPTEMBRE 2025

